

## Le MR en débat - Dossiers

### L'Emploi - Synthèse des débats

**Le rapport ci-dessous est le compte-rendu des différentes discussions qui ont eu lieu au sein des différentes fédérations d'arrondissement du MR en Wallonie et à Bruxelles en matière d'emploi, le 18 juin dernier.**

Les débats furent riches et animés. Ce rapport a pour but de présenter les différentes positions qui ont été défendues lors du débat et les nombreuses propositions qui ont été formulées par les participants.

Il a été question des incitants pour créer de l'emploi, de l'emploi pour les jeunes, des fins de carrière, des aides à l'emploi, de la formation, etc. Il en est ressorti de nombreuses idées. Les pistes de réflexion convergent autour de trois axes.

Premièrement, le soutien à la croissance doit être maintenu au travers de mesures de réduction d'impôts et de charges, à la stimulation de l'innovation et de la recherche. En outre, il ne peut être fait l'économie lorsque l'on aborde la carrière dans son ensemble d'une réflexion profonde sur l'adéquation entre vie professionnelle et vie privée. Enfin, la flexibilité tant au service de l'entreprise que du travailleur doit être favorisée.

Ce rapport est structuré de la même façon que les fiches préparatoires du débat, pour plus de lisibilité.

Le premier point abordé lors des débats fut **les incitants pour créer de l'emploi**. Les participants rappellent l'importance des allègements de charges sociales et fiscales pour relancer l'économie et créer plus d'emploi. Des intervenants au débat précisent qu'il n'y a pas que les incitants financiers qui peuvent être mis en place. La flexibilité du travail et la simplification administrative sont également des incitants pour créer de l'emploi. Un intervenant rappelle qu'une diminution générale des charges permettrait un avantage égal pour toutes les entreprises petites ou grandes en évitant les tracasseries administratives et la complexité induites par les aides à l'emploi. Généralement les participants au débat se sont prononcés en faveur de réductions structurelles de charges.

Ensuite, il a été question du **goût d'entreprendre en tant que créateur d'emploi**. Premièrement, les intervenants ont plaidé pour que soit supprimé la discrimination entre les indépendants et les salariés au niveau des charges sociales. De nombreuses personnes ont rappelé l'importance de la formation et plus particulièrement les connaissances en matière de gestion financière dans le cadre de la création d'une entreprise. Dès l'enseignement secondaire, il faut donner l'envie aux jeunes d'entreprendre. Par ailleurs, de nombreux jeunes n'osent pas se lancer aux regards des tracasseries administratives. Les participants ont donc plaidé pour que la simplification administrative soit encore accentuée.

La troisième fiche traite de **l'emploi pour les jeunes**. Tout d'abord, des participants ont rappelé que le fait de favoriser l'emploi des jeunes ne signifiait pas qu'il y aurait moins d'emploi pour les seniors. Il ne faut pas dresser les générations l'une contre l'autre mais au contraire réfléchir à des mesures de partenariat, de tutorat ou de compagnonnage. Un participant propose notamment que soit envisagé la possibilité de début et de fin de carrière

à mi-temps. Par ailleurs, pour que les jeunes soient qualifiés, il est important de favoriser les stages en entreprises. Certaines personnes estiment que le trop faible différentiel entre le premier salaire et l'allocation de chômage ne motive pas les jeunes à travailler.

**Les seniors actifs** ont fait l'objet d'une large discussion. Les seniors ont un rôle primordial à jouer dans le cadre de la formation des jeunes travailleurs, au travers du tutorat, ou du compagnonnage. Une personne a proposé la création de titres-services pour les prépensionnés-formateurs. En outre, la plupart des personnes en fin de carrière ne connaissent pas le montant de leur future pension. Il serait utile afin de gérer sa carrière de connaître à l'avance ses droits à la pension. Il semble, par ailleurs, regrettable d'empêcher les personnes âgées qui le souhaitent de continuer à travailler. Le plafond des rémunérations autorisées pour les pensionnés devrait donc être supprimé.

Les participants au débat ont ensuite discuté de la **bonne adéquation entre les temps de vie professionnelle et les temps de vie privée**. Un premier constat a été formulé par un certain nombre de personnes, il est tout à fait dommageable pour une entreprise que son personnel perde sa motivation. Un mot est revenu tout au long des débats : flexibilité. Cependant, il est nécessaire que cette flexibilité soit bénéfique tant pour l'employeur que pour l'employé. Les entreprises ont besoin de flexibilité pour répondre à certaines urgences mais les employés peuvent également éprouver le besoin de mettre leur carrière entre parenthèse pour des raisons privées. C'est à ce titre, que de nombreux intervenants ont plaidé pour la comptabilisation sur base annuelle des heures prestées plutôt que sur base mensuelle. En outre, il a été question du télétravail. Si ce système doit être envisagé au cas par cas, il semble intéressant de réfléchir à une loi-cadre qui pour répondre à certaines questions telles que les assurances, les heures prestées, etc.

Le débat a ensuite traité du **suivi des demandeurs d'emploi**. Tout d'abord, des intervenants ont précisé qu'ils considéraient que le FOREM et l'ORBEM n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Ces structures ne semblent pas suffisamment accueillantes et n'offrent un suivi suffisant pour les demandeurs d'emploi. Il a notamment été question des offres de formation proposées qui ne sont pas adéquates au regard des besoins des entreprises. Le stage d'attente a été remis en cause car il a plus d'effet pervers que d'effet positif sur la mise au travail du jeune chômeur. Enfin, de nombreux participants ont plaidé pour une plus grande sévérité par rapport au travail en noir.

Les débats ont mis en avant les effets pervers des **aides à l'emploi**. En effet, elles donnent lieu à des stratégies de recrutement de la part des entreprises qui ne visent que le court terme. Par ailleurs, il y a une forte discrimination des personnes non éligibles aux aides à l'emploi. En conclusion, les participants considèrent qu'il faudrait revoir les critères des aides à l'emploi et leur affectation. Le succès des titres-services a été salué unanimement. Il faudrait l'étendre à d'autres catégories de métiers.

**La formation et l'insertion professionnelle** ont suscité de nombreuses réactions. Il a été rappelé que l'intérim restait un des principaux canaux de recrutement dans notre pays. Concernant la formation, il a été constaté qu'il y avait souvent inadéquation entre la formation et les emplois vacants. Il est donc suggéré de créer des partenariats entre les centres de formation et les entreprises pour que les formations soient réellement « professionnalisantes ». Il est nécessaire de revaloriser les enseignements techniques et professionnels. La qualité de l'enseignement est primordiale pour trouver un emploi de qualité.

Enfin, les débats ont porté sur la **discrimination à l'embauche**. C'est la discrimination à l'encontre des femmes qui a suscité le plus grand nombre de remarques. D'une part, à compétence égale, les femmes continuent à être discriminées au niveau salarial. D'autre part, le manque de place dans les crèches et la rigidité des carrières professionnelles empêchent de nombreuses femmes de mener une carrière professionnelle.